

Universités et grandes écoles : les outils du rapprochement en débat aux RUE 2013

Il ne faut « pas tout attendre » de la future loi ESR, « qui n'est qu'un outil parmi d'autres pour décroïsonner et pour rapprocher les systèmes », déclare Simone Bonnafous, Dgesip, lors d'un « grand débat » organisé par AEF dans le cadre des RUE (rencontres universités-entreprises) sur le thème « Universités grandes écoles : diversité des parcours, convergence des diplômes, est-ce la fin de la dualité du modèle français ? », le 27 mars 2013 au Palais des congrès à Paris. Ce débat intervient alors que le projet de loi ESR sera prochainement examiné par le Parlement (AEF n°180721). La question à se poser, selon Simone Bonnafous, est la suivante : « Pourquoi veut-on décroïsonner ? Et de quelles cloïsons parle-t-on ? Il y a des valeurs : celles du MESR sont de faire que les gens ne soient pas assignés définitivement à un type de voie et à un type de réussite. L'État doit permettre aux jeunes d'avoir des chances quel que soit leur point d'entrée dans le système éducatif. Il y a aussi des intérêts : ceux des entreprises, ainsi que certaines le disent, sont d'avoir des profils diversifiés pour ne pas se retrouver avec des cadres tous issus du même moule », analyse-t-elle.

Déçloïsonner : diversité des outils. Les contrats de site sont un autre outil du décroïsonnement et visent à ce que l'État soit « capable de faire s'exprimer du mieux possible l'ensemble des forces de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'organiser les moyens sur un territoire », poursuit-elle. Pour décroïsonner, Simone Bonnafous plaide pour « le brouillage des frontières ». Évoquant les CPGE, elle estime que ce « brouillage » peut se traduire par exemple par des « filières sélectives dans les universités, appuyées sur des cycles où l'on accueille tous les étudiants ». Pour Michel Bouchaud, président de l'APLCPGE (Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles) (AEF n°177451), « enfin on aborde globalement le problème de l'enseignement supérieur ». À la question : « les CPGE ont-elles intérêt à faire évoluer leur modèle de réussite ? », Michel Bouchaud répond : « oui, sinon elles en mourront ».

Conventions CPGE-universités : une évolution nécessaire. Les conventions entre CPGE et universités « doivent aujourd'hui aller plus loin. Il faut des actions pédagogiques pour mêler davantage les différents parcours », poursuit Michel Bouchaud. Pour illustrer son propos, il met en avant les TIPE que les CPGE expérimentent pour sensibiliser les étudiants à la recherche. De même, le lycée Louis-le-Grand, dont il est proviseur, expérimente des cours de droit pour les étudiants en classes préparatoires littéraires. Ceux qui ne sont pas reçus aux concours peuvent « se projeter dans le futur » et envisager au sein de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne des études dans des domaines auxquels ils n'avaient pas pensé au départ, par exemple en droit ou en sciences politiques. Cela dépasse la « convention simplette », commente-t-il, plaidant pour que les rapprochements de ce type se généralisent. Mais aller plus loin dans les conventions ne signifie pas pour autant que le fonctionnement des CPGE doive devenir celui des L1, L2, L3. Il ne s'agit pas de substituer les parcours des uns par ceux des autres », estime Michel Bouchaud. Pour sa part, Jean-Loup Salzmans, président de la CPU, rappelle que beaucoup d'universités ont des conventions CPGE, sous des formes diverses. Cela « se passe bien », juge-t-il, même si dans certains cas il faut faire comprendre aux enseignants de lycées que le fait que des jeunes assistent à des cours généralistes dans un amphithéâtre n'est « pas un scandale ».

Universités : le modèle propédeutique. Une autre question se pose. « Un étudiant qui ne sait pas où aller ira plus naturellement vers une CPGE, en particulier dans le cas des SHS. Si la réforme engagée par le MESR prévoit bien des licences davantage pluridisciplinaires, c'est d'abord à la communauté universitaire que se pose cette question de la pluridisciplinarité », estime Simone Bonnafous. Il faut, selon elle, faire bouger certains « conservatismes disciplinaires ». Pour Jean-Loup Salzmans, l'université tend vers le modèle propédeutique d'une

L1 pluridisciplinaire avec une spécialisation progressive par la suite, même s'il existe certaines « pesanteurs sociologiques à l'université ».

Diversité des formations : un problème ? Pour Jean-Loup Salzmann, la très grande diversité de l'offre de formation à la sortie du baccalauréat est aussi « un réel problème » : des milliers de formations sont théoriquement possibles, comment choisir ? Pour illustrer son propos, il avance une comparaison : quand un jeune achète un téléphone portable, il oriente son choix en fonction notamment de la marque et de la polyvalence de l'appareil. Si l'on transpose aux formations supérieures, la marque est la reconnaissance des diplômes par l'État, la polyvalence tient dans le large choix de formations proposées par l'université et par le fait que les formations ne sont pas tubulaires. Aboutir à une quarantaine de mentions de licences devrait contribuer à rendre le paysage plus clair, estime-t-il.

Le modèle des formations d'ingénieurs évolue. « Avec quelque 31 000 diplômés par an, les écoles d'ingénieurs ne constituent pas un modèle 'élitiste' », estime Christian Lermiaux, président de la Cdefi et directeur de l'UTT. « Si les écoles 'ingénieurs sont très diverses - privées, publiques, universitaires... -, leur point commun est un modèle partagé de formation, basé sur des référentiels de compétences et l'acquisition de ces compétences. Ce modèle, qui a fait ses preuves dans les écoles d'ingénieurs, n'est pas menacé et est en train de se répandre dans d'autres formations », analyse-t-il.

Entreprises : écoles et universités sont nécessaires. Deux raisons expliquent pourquoi, historiquement, les grandes entreprises ont eu tendance à se tourner « naturellement » plutôt vers les écoles que vers les universités, indique Pierre Deheunynck, DRH de Crédit agricole SA (AEF n°127439), tout en se déclarant conscient du caractère « subjectif » de ses propos. « En sélectionnant les étudiants, les écoles faisaient une partie de notre travail », explique-t-il d'abord. Ensuite, les écoles font, à l'issue des CPGE, un travail d'orientation auquel les entreprises, confrontées au défi de la formation tout au long de la vie, sont sensibilisées. « Pour autant, il ne faut pas opposer les deux modèles, nous avons besoin des deux. » Le DRH de Crédit agricole SA plaide pour la création de passerelles entre universités et grandes écoles. Il ajoute : il faut aussi « faire bouger les entreprises. Nous avons la capacité à accueillir des profils diversifiés, nous devons sortir de la 'mono-solution', du 'mono-profil'. C'est une question de représentation. » Pour sa part Simone Bonnafous n'estime pas exact de dire que les universités ne sélectionnent pas. Si elle ne se fait pas à l'entrée en université, la sélection est « différée » et « elle vaut plus que ce que font beaucoup de petites et de moyennes écoles, qui ne sélectionnent pas du tout ».

La position du Medef. « Nous entrepreneurs, aujourd'hui, considérons que les liens entre universités et entreprises, avec au cœur les étudiants et les chercheurs, sont importants », déclare Laurence Parisot, présidente du Medef, qui intervenait à la fin de grand débat. Le Medef a été « la première institution » à dire que le grand emprunt devait réserver des ressources pour les universités, déclare-t-elle. « Dans la compétition mondiale, les défis sont certes économiques, mais aussi technologiques et géopolitiques. Le centre de gravité se déplace vers l'est. Nous, Européens, en particulier avec notre système éducatif, avons à nous organiser pour résister à cette tendance, le cas échéant pour l'inverser. Nous avons les richesses intellectuelles pour comprendre ce challenge », déclare-t-elle, plaidant pour un développement de l'esprit d'entreprise.

À lire aussi

- ▶ [Projet de loi ESR à l'Assemblée : « Vous nous faites retourner plusieurs décennies en arrière », déclare Patrick Hetzel \(audition de G. Fioraso\)](#)
AEF n° 180721 du mercredi 27 mars 2013 - ES
- ▶ [Geneviève Fioraso à l'Assemblée : le système APB permettra « la réorientation en 1er cycle » sans redoublement](#)
AEF n° 180723 du mercredi 27 mars 2013 - CU
- ▶ [Laurence Parisot à Geneviève Fioraso : ne « pas abîmer ce qui marche bien, par exemple le fonctionnement des IUT et BTS » \(RUE 2013\)](#)
AEF n° 180748 du mercredi 27 mars 2013 - CU
- ▶ [Le projet de loi ESR sera examiné en procédure d'urgence par le Parlement. Audition de Geneviève Fioraso le 26 mars](#)
AEF n° 180526 du vendredi 22 mars 2013 - ES
- ▶ [URGENT. Projet de loi ESR : les dispositions sur la gouvernance des universités peu modifiées](#)

[par le Conseil d'État](#)

AEF n° 180391 du mercredi 20 mars 2013 - ES

- ▶ [Projet de loi ESR : le CA de la CPU présente une motion au Cneser et choisit de voter pour la loi. Anne Fraïsse refuse la consigne de vote](#)

AEF n° 178960 du lundi 18 février 2013 - ES

- ▶ [Rapprochement CPGE / établissements d'enseignement supérieur : pas d'opposition de principe pour l'APLCPGE, l'UPS, la Cdefi et la CPU](#)

AEF n° 177451 du jeudi 17 janvier 2013 - ES

Dépêche n° 180758 © Copyright AEF - 1998/2013

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.